

# Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 20 décembre 2018

## Convocation du 13 décembre 2018

Le vingt décembre deux mille dix huit à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, CATHALA Monique, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, VERDIER Jean-Pierre, LEQUEUX Jean-Louis, GALAUP Véronique, BLANC ANTES Danielle, SELAM Fatima, BOUYSSIE Jennifer, DUCROS Alexandre.

Absents excusés : LACLAU Emmanuel, ALBALA Alain, FONTAINE Chantal

Pouvoirs : ALBALA Alain donne pouvoir à CATHALA Monique. FONTAINE Chantal donne pouvoir à MARTY Denis.

Absent : JOURDAS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : DUCROS Alexandre

### Compte rendu de la dernière séance :

Le Maire en donne lecture et le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### 2018 – 59 : Acquisition d'un bien immobilier « 12 Place de la Mairie »

Monsieur le Maire indique que la maison d'habitation sise au 12 place de la mairie est à la vente. Ce bien immobilier cadastré section AN parcelle 233 est mitoyen de l'immeuble abritant le musée Bajén Vega et le point accueil tourisme, propriété de la commune (AN 232-231-227). A l'arrière, il jouxte le bâtiment cadastré AN 395-396, propriété du pôle des eaux et l'immeuble cadastré AN 385, propriété de la commune. Son acquisition permettrait à la commune de regrouper d'un ensemble immobilier cohérent pour développer ses services au public. L'immeuble nécessite en l'état des travaux. Monsieur le Maire propose que soit faite aux propriétaires une offre d'achat à hauteur de 50 000 €.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition d'achat aux propriétaires d'un montant de 50 000 € pour la maison d'habitation cadastrée AN 233,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### 2018 – 60 : Albi Pass 2019

Monsieur le Maire propose le renouvellement du partenariat pour l'offre touristique de la commune avec l'office du tourisme d'Albi :

« Albi City pass » : passeport patrimoine loisirs avec une entrée prépayée pour la cathédrale et la collection permanente Toulouse-Lautrec et des tarifs réduits, associé à une offre shopping et restaurants avec des avantages chez plus de 100 partenaires. Le pack commercial comprend la participation à la carte « albi city pass », l'encart sur le guide découverte tiré à 20 000 exemplaires et la parution sur le site internet dans le cadre de cette opération. L'offre de partenariat est proposée au tarif annuel de 380 €. Le tarif des entrées des sites de Monestiés « Chapelle Saint Jacques + Musée Bajén Vega » serait pour les détenteurs de la carte de 3.50 € au lieu de 4 €. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au partenariat « Albi City Pass » proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

### 2018 – 61 : Cession de parcelle

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une administrée de la commune d'acheter la parcelle AN 365, faisant partie du domaine privé de la commune. Cette parcelle, de 3 330 m<sup>2</sup>, située derrière l'école, de nature « friche », n'a pas d'utilité pour la commune.

Monsieur le Maire propose d'accepter la cession à Madame Noëlle Comet de cette parcelle pour un montant de 450 euros.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

## Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 20 décembre 2018

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente de la parcelle AN 365 à Madame Noëlle Comet pour un montant de 450 euros

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### **2018 -62 : Décision modificative N° 3**

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Investissement</u>		
D – 2158 - 202	7 000€	
D – 2313 - 181		5 000€
D – 2313 - 210		2 000€
D – 2315 - 186		1 396.40€
D – 238 - 220	1 396.40€	
Total	8 396.40€	8 396.40€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°3.

### **2018 – 63 : Décision modificative N° 4**

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Investissement</u>		
R-024		450€
R-10222	450€	
Total	450€	450€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 4.

### **2018 – 64 : Décision modificative N° 5**

Désignation	Augmentation de crédits
R-16411	50 000 €
D-2138-169	50 000 €
Total	50 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 5.

### **2018 – 65 : Décision modificative N° 6**

Désignation	Augmentation de crédits
D-7391171	13 €
R-73111	13 €
Total	13 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 6.

## **2018 – 66 : Association des Pierres et de Roses**

Monsieur le Maire présente l'association « de Pierres et de Roses » nouvellement créée sur la commune dont l'objectif de l'association est l'embellissement de la Cité par le fleurissement, notamment de rosiers. Un projet de convention a été écrit pour encadrer l'action de fleurissement sur le centre du bourg et les engagements de chacun.

Monsieur le Maire propose que soit signée cette convention sachant que l'acquisition de rosiers sera assumée directement par la collectivité.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal valide la convention proposée avec l'association de Pierres et de Roses et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

## **2018 – 67 : Participation au titre de la voirie départementale**

Monsieur le Maire fait part de la participation financière du Département du Tarn au titre de la voirie départementale dans le cadre du projet de requalification des espaces en cœur de bourg. Cette participation d'un montant de 90 000 € TTC est distincte de la demande de subvention présentée par la commune pour la réalisation de cette opération.

Afin d'assurer la coordination de l'ensemble des travaux, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera proposée par le Département à la Commune conformément à l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004. En effet cette dernière prévoit lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, que ceux-ci puissent désigner par convention celui qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précisera la participation financière du département ainsi que la consistance des travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal prend acte de la participation financière du Département au titre de la voirie départementale dans le cadre du projet de requalification des espaces en cœur de bourg

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tout document afférent à cette affaire.

## **2018 – 68 : Service remplacement du CDG 81**

Monsieur le Maire Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de renouveler l'adhésion à ce service en cas de besoin.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

## **2018 – 69 : Subvention à la scène nationale 2019**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du partenariat avec la commune depuis 2012, la Scène Nationale d'Albi a contribué à l'enrichissement de la programmation culturelle municipale. Cette collaboration s'est concrétisée par la venue de spectacles faisant l'objet d'une tournée départementale et par des actions culturelles avec des associations de la commune. L'objectif du partenariat est de renforcer le lien, la cohérence des actions culturelles à Monestiés et de conforter la dynamique impulsée par la municipalité et les acteurs du territoire.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose que soit versée en 2019 une subvention générale à la Scène Nationale d'Albi d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la Scène Nationale d'Albi d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2019.

Les crédits ad'hoc seront prévus au budget primitif 2019.

## 2018 – 70 : Subventions aux associations

Considérant la participation des associations ci-après mentionnées à l'animation locale,  
Au vu des éléments le justifiant,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Le Conseil Municipal accorde pour 2018 une subvention :
- à l'association « les amis du Griffoul » de 100 €
- à l'association « Monestiespatch » de 100 €
- à l'association « Ankazoube » de 100 €
- à l'association « les Galopins » (APE) de 100 €
- à l'association « Comité des Fêtes de Canitrot » de 100 €
- à l'association « les Bricoles » de 300 €.

Délibérations du N° 2018 - 59 au N° 2018 - 70